



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

19 octobre 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 19 octobre 2016

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHRU 92 n° 2016-107	17.10.2016	Arrêté préfectoral portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/SHRU 92 n°2016-107 du 17 octobre 2016 portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article R. 321-10, portant création dans chaque département d'une commission de l'amélioration de l'habitat ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n° 2016-85 du 30 septembre 2016 portant nomination du délégué adjoint de l'agence nationale de l'habitat dans le département des Hauts-de-Seine ;

Vu les propositions des différents organismes consultés;

Sur proposition de la déléguée adjointe de l'Agence nationale de l'Habitat dans le département des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission locale d'amélioration de l'habitat des Hauts-de-Seine est constituée comme suit :

A/ Est membre de droit :

le délégué de l'Agence dans le département ou son représentant, **en qualité de président** ;

B/ Sont nommés membres de la commission:

1 - En qualité de représentants des propriétaires :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Yves BRUNSCHWICK (UNPI)	Mme Nicole HURTEL (UNPI)

2 – En qualité de représentants des locataires

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Michel FRECHET	Mme Brigitte RAVEL
Confédération générale du logement des Hauts-de-Seine (CGL)	Confédération nationale du logement des Hauts-de-Seine (CNL)

3 - En qualité de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Ezzedine TALEB	Mme Clarisse REYDELLET

Association départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL)	Association départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL)
------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

4 - En qualité de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social :

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Dominique DELATOUCHE	Mme Renée-Claire GILLIS
Association ESSOR	Association ESSOR

5 - En qualité de représentants des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Françoise BRZUSZEK	Mme Patricia PAPILLAULT
PROCILIA	PROCILIA
François D'HUART	Jean-Paul JOHO
ASTRIA	ASTRIA

ARTICLE 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans. Leur mandat est renouvelable dans les conditions fixées à l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral DRIHL n° 2013-045 du 13 juin 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le préfet des Hauts-de-Seine, délégué de l'ANAH dans le département, et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine, déléguée adjointe de l'ANAH dans le département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 17 octobre 2016.

Le Préfet, délégué de l'ANAH dans le département

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>